



## Retraite : Grève et manifestation du 10 septembre : le SE-Unsa n'appelle pas



> L'UNSA, et donc le SE-UNSA, n'appellent pas à la journée d'action du 10 septembre.

Dans le cadre des échanges bilatéraux sur le dossier, l'UNSA a été reçue par le premier ministre J.M. Ayrault. Les discussions concernant les retraites se sont poursuivies durant l'été avec les différents ministres concernés.

Alors que ces discussions débutaient à peine, plusieurs organisations syndicales (CGT, FO, FSU, et Sud) ont décidé d'appeler à la grève et à la manifestation le mardi 10 septembre.

La position de l'UNSA est claire. Nous n'avons jamais porté l'idée d'une grève qui « gaspille » un capital d'action

et de mobilisation déjà peu conséquent, surtout avant de connaître le contenu.

Nous devons garder une capacité à mobiliser en cas de désaccord avec les propositions du gouvernement, en particulier si était remis en cause le calcul de la pension des fonctionnaires sur l'indice des 6 derniers mois.

Il est facilement perceptible dans les déclarations faites par les quatre organisations appelant à l'action du 10 septembre, lors des réunions du CSE du 10 juillet et du CTM du 11, qu'il y a une volonté de faire des retraites un prétexte pour rejeter toute réforme du système édu-

catif, qu'elle concerne la formation et les ESPE, l'aide administrative, le socle commun, les cycles, ou encore le DNB.

Pour l'UNSA, l'important est bien la sauvegarde du système par répartition qui sera inévitablement remis en question si les caisses ne peuvent plus payer les pensions !

L'UNSA et le SE-UNSA n'hésiteront pas à appeler à l'action si les propositions du gouvernement sont inacceptables mais pour l'heure, sur ce sujet de la réforme des retraites, il faut attendre.

## AVS : vers la fin de la précarité

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé jeudi 22 août la titularisation progressive, à partir de la rentrée 2014, de 28.000 auxiliaires de vie scolaire pour assister les élèves handicapés, une reconnaissance officielle du métier et une « formation renforcée ».

Actuellement, les AVS ne peuvent pas être employés plus de six ans, privant au bout de ce délai des enfants du soutien de personnes qui les connaissent bien après avoir appris leur métier sur le tas, et qui se retrouvent sans emploi.

Dès la rentrée 2014, 3000 des 28.000 assistants d'éducation qui occupent cette fonction d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) verront leur emploi transformé en contrat à durée indéterminée. Des *dispositions transitoires* sont prévues pour l'année 2013-2014.

Un diplôme d'Etat, délivré par le ministère des Affaires sociales, va voir le jour. « L'objectif est que les premiers diplômes soient délivrés dans le courant de l'année scolaire 2014-2015, notamment par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle », a précisé le Premier ministre. Le SE-UNSA se félicite de cette annonce qui apporte enfin une réponse aux revendications portées depuis la création des AVS afin de sortir ces personnels de la précarité.